

M. McGrath: ... s'il peut expliquer à la Chambre et surtout à la population, entre autres aux chômeurs et aux petits salariés, pourquoi son budget en tient si peu compte et leur dire quel allègement fiscal ils peuvent espérer obtenir pour compenser la hausse des prix alimentaires?

● (1417)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, l'indice des prix des aliments a ceci de particulier qu'il varie énormément d'une saison ou d'un mois à l'autre. Mais on remarque dans les autres indices que le prix des produits non alimentaires n'augmente pas aussi rapidement. L'indice des prix des aliments a malheureusement augmenté ce mois-ci. Mais sur une période de plusieurs années, on peut observer de grandes variations dans cet indice, car certaines denrées sont importées et échappent à notre contrôle.

M. McGrath: Si le ministre sait de quoi il parle, il n'ignore pas que la hausse des prix des denrées alimentaires est directement attribuable à la crise du dollar. Cela étant et puisqu'il parle de laisser le dollar fluctuer librement, est-il d'accord avec son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce qui a déclaré à la télévision hier soir que nous devrions avoir un dollar de 90 c.? Il considère qu'à 90 c., le dollar est au pair. Est-ce le point de vue du gouvernement ou le ministre convient-il avec la plupart d'entre nous que c'était des paroles en l'air de la part de son collègue?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai établi très clairement dans mon exposé budgétaire quelle était la politique du gouvernement à propos de notre dollar. Nous laisserons le marché fixer la valeur de notre dollar. Les interventions du gouverneur de la banque visent à assurer des transactions normales. Nous voulons nous assurer que le dollar fluctue normalement. Cependant, le dollar canadien est une devise flottante.

L'ORGANISME DE SURVEILLANCE DE L'APRÈS-CONTRÔLE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'espère qu'il sera en mesure d'y répondre, car elle porte sur une question d'une extrême importance. C'est à propos de la levée des contrôles. Sauf erreur, le premier ministre a laissé entendre qu'il voulait que le Conseil économique du Canada soit chargé d'exercer une surveillance. Nous ne savons toujours pas si M^{me} Ostry a accepté la responsabilité. Il va sans dire que les Canadiens aimeraient bien savoir si le Conseil économique du Canada acceptera d'assumer cette très importante responsabilité.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Étant donné que le Conseil économique du Canada a accepté, le ministre pourrait-il nous dire d'ici combien de temps le Conseil va être chargé de son mandat? Son mandat va-t-il débiter immédiatement? Sinon, le ministre pourrait-il nous fixer des dates?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je comprends que la présidente du Conseil économique du Canada a accepté le rôle et qu'elle est en train d'établir les mécanismes nécessaires afin de pouvoir jouer ce rôle. Je sais aussi qu'elle a conclu une

Questions orales

entente avec la Commission anti-inflation qui sera toujours en vigueur pour le reste de l'année, afin de l'aider pendant les premiers mois à jouer ce rôle. Il y a eu une entente à court terme entre la Commission anti-inflation et M^{me} Ostry pour s'échanger des services.

[Traduction]

M. Alexander: Est-ce à dire que toute entente intervenue entre elle ou le Conseil économique du Canada et la Commission de lutte contre l'inflation expirera à la fin de la présente année? Est-ce ce que le ministre vient de dire?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député aurait-il l'obligeance de répéter sa question? Je ne l'ai malheureusement pas saisie.

M. Alexander: Le ministre a dit qu'une entente était intervenue entre le Conseil économique du Canada et la Commission de lutte contre l'inflation. Si j'ai bien compris, il a dit que cette entente était valable jusqu'à la fin de l'année en cours. Est-ce à dire qu'elle expirera à la fin de cette année?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, l'entente intervenue entre le Conseil économique du Canada et la Commission de lutte contre l'inflation ne vaudra que pour deux ou trois mois. La Commission de lutte contre l'inflation sera abolie dès le début de l'année prochaine comme la loi le prévoit.

LA PERTE DE REVENU NET EN RAISON DE L'INFLATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Nous avons appris hier que le nombre de chômeurs a de nouveau dépassé le million, contrairement aux prévisions du ministre. Par ailleurs, on a annoncé aujourd'hui que la hausse des prix à la consommation était de près de 9 p. 100. Les statistiques démentent totalement les prévisions du gouvernement. J'aimerais que le ministre me dise si ses collaborateurs lui ont confirmé qu'étant donné le taux d'inflation actuel, le revenu net du Canadien moyen diminuera d'environ \$700 cette année.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, lorsque nous prévoyons le taux d'inflation annuel, nous tenons toujours compte du mois de mars, et l'inflation est toujours très forte pendant ce mois. L'inflation était aussi élevée en mars de l'année dernière qu'en mars de cette année. Nous avons prévu qu'elle serait élevée en mars. Malheureusement, elle est un peu plus élevée que prévu, mais nous avons tenu compte dans nos prédictions d'une hausse sensible en mars.

● (1422)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre des Finances nous a fait part de ses prédictions sur la croissance, l'inflation et le chômage trois fois en trois mois. Il a cessé d'inspirer confiance, non seulement aux députés de l'opposition mais à toute la population du Canada. Le ministre a fait allusion à un changement d'une année à l'autre. Un article dont le prix a augmenté considérablement d'une année à l'autre est le mazout. Le prix du mazout a augmenté de quelque 13.3 p. 100.